|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR**  **LES ESPÈCES**  **MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.4  12 juin 2023  Français  Original : Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 32.3 de l’ordre du jour

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR**

**LE LYNX COMMUN (*Lynx lynx*) PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION**

**À L'ANNEXE II (ET L'ANNEXE I pour le *L. l. balcanicus*) DE LA CONVENTION**\*

Résumé:

Le lynx d'Eurasie ou Lynx commun (*Lynx lynx*) possède une population importante, continue et stable dans la ceinture forestière boréale de la région paléarctique. Cependant, ses quatre sous-espèces méridionales sont soit menacées, soit insuffisamment documentées pour que l'on puisse évaluer leur état de conservation. Cette action concertée propose de développer, en coopération avec les États de l'aire de répartition, des plans de conservation explicites pour les sous-espèces européennes *L. l. balcanicus* et *L. l. carpathicus*. Pour les sous-espèces asiatiques *L. l. isabellinus* et *L. l. dinniki*, des études de référence solides sont prévues, de même que la mise en place d'une coopération pour la conservation à l'échelle de l'aire de répartition et la formation d'experts locaux afin de faire progresser les activités de conservation futures. Il est également suggéré d'inclure le *L. l. isabellinus* dans l'initiative CAMI de la CMS.

\*Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR**

**LE LYNX COMMUN (*Lynx lynx*) PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION**

**À L'ANNEXE II (ET L'ANNEXE I pour le *L. l. balcanicus*) DE LA CONVENTION**

1. **Auteur**

Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN et Secrétariat de la Convention des Carpates

1. **Espèce cible, taxon inférieur, population ou groupe de taxons ayant des besoins communs**

Lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*, Linneus, 1758), en particulier les sous-espèces *Lynx lynx balcanicus* (Bureš, 1941), *Lynx lynx carpathicus* (Kratochvil & Štollmann, 1963), *Lynx lynx dinniki* (Satunin, 1915) et *Lynx lynx isabellinus* (Blyth, 1847).

Il est proposé d'inscrire le *Lynx lynx balcanicus* à l'Annexe I de la CMS au titre de la COP14 et d'inscrire le *L. l. carpathicus*, le *L. l. dinniki* et le *L. l. isabellinus* avec le *L. lynx* à l'Annexe II au titre de la COP14 en 2023.

1. **Couverture géographique**

Le lynx d'Eurasie est une espèce paléarctique qui se répartit de l'Atlantique en Europe au Pacifique dans le nord de l'Asie, mais qui se divise en plusieurs sous­espèces distinctes, dont quatre sont les taxons cibles de la présente proposition : Le *L. l. balcanicus* est aujourd'hui limité à une minuscule population dans la région frontalière de la Macédoine du Nord et de l'Albanie ; il habitait historiquement le sud-ouest des Balkans. Le *L. l. carpathicus* était historiquement limité aux Carpates, mais comprend aujourd'hui plusieurs populations réintroduites en Europe occidentale et centrale, où le lynx avait disparu. Le *L. l. dinniki* est la sous-espèce caucasienne, qui s'étend des montagnes du Caucase vers le sud et l'ouest jusqu'à la péninsule anatolienne, le nord de l'Irak et l'Iran. Le *L. l. isabellinus* est la sous-espèce d'Asie centrale, présente dans les chaînes montagneuses du Pamir, de l'Hindukush, du Tien Shan et (en partie) de l'Himalaya, qui incluent vraisemblablement des zones steppiques telles que le bassin de Dhungar. Ces quatre sous-espèces sont clairement séparées de la vaste aire de répartition continue du *L. l. lynx* et du *L. l. wrangeli* dans la ceinture forestière boréale eurasienne (Fig. 1). Les États de l'aire de répartition des quatre sous-espèces sont énumérés à l'Annexe I.

|  |  |
| --- | --- |
| A picture containing text, map, atlas, font  Description automatically generated |  |

**Fig. 1**. Aire de répartition approximative des sous-espèces du lynx d'Eurasie selon Kitchener et al. 2017.

1. **Résumé des activités**

Alors que l'aire de répartition boréale du lynx d'Eurasie est vaste, continue et stable, les sous-espèces « méridionales » (Fig. 1) ont perdu la majeure partie de leur aire de répartition historique (en Europe) et leur état de conservation, en particulier l'aire de répartition, la taille et la tendance de la population, est en grande partie inconnu (en Asie). Ces quatre sous-espèces ont besoin d'être conservées et, comme elles sont réparties dans de nombreux États de l'aire de répartition, elles nécessitent une coopération transfrontalière pour leur conservation à long terme. Nous suggérons ici (1) de développer un plan d'action de conservation géographiquement explicite pour le *L. l. balcanicus*, (2) une stratégie de conservation pour les Carpates, (3) des recommandations pour la réintroduction, la remédiation génétique et le prélèvement d'animaux pour la reproduction du *L. l. carpathicus* en Europe continentale, (4) et (5) la réalisation d'une étude de référence pour le *L. l. dinniki* et le *L. l. isabellinus* afin d'évaluer leur état de conservation, par exemple selon les normes de la Liste rouge de l'UICN. Toutes ces activités seront menées en étroite collaboration avec les États de l'aire de répartition concernés et avec des experts locaux et serviront à renforcer les moyens à différents niveaux.

1. **Activités et résultats attendus**

Les résultats (effets escomptés) et les activités correspondantes sont présentés dans le cadre logique figurant à l'Annexe II. Nous présentons ici une brève description de chaque bloc.

1. Le lynx des Balkans *L. l. balcanicus* est apparu dans un refuge glaciaire du sud-est de l'Asie et était historiquement cantonné aux chaînes montagneuses du sud de la péninsule balkanique. Il est aujourd'hui présent dans la zone transfrontalière du nord de la Macédoine et du nord-est de l'Albanie et figure sur la Liste rouge de l'UICN en tant qu'espèce en danger critique d'extinction. Sa zone de rétablissement potentielle comprend des habitats adaptés en Macédoine du Nord et en Albanie, mais aussi en Grèce, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et dans la région du Kosovo. Ses caractéristiques biologiques, écologiques et son état de conservation sont assez bien connus grâce à un programme de recherche et de conservation continu, mais on ne dispose pas encore d'une coopération transfrontalière sur le plan institutionnel. En étroite collaboration avec les institutions gouvernementales et scientifiques des États de l'aire de répartition actuels et anciens et les ONG locales, nous développerons un plan d'action de conservation géographiquement explicite conformément aux recommandations de l'UICN pour guider la stabilisation et la rétablissement de la population restante, puis nous conseillerons les États de l'aire de répartition et d'autres partenaires pour mettre en œuvre la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition à travers des plans d'action nationaux.
2. Le *Lynx lynx carpathicus* est limité à la chaîne de montagnes des Carpates. Alors que la population en Roumanie est considérée comme stable, la population en Slovaquie et en République tchèque semble diminuer, et la population en Ukraine est probablement si faible que la répartition homogène­ risque d'être affectée. Il est urgent d'établir une coopé­ration transfrontalière à l'échelle de l'aire de répartition afin d'assurer son suivi et sa conservation. Nous inviterons tous les États de l'aire de répartition, les organisations de conservation régionales et les institutions scientifiques à élaborer une stratégie de conservation pour guider l'établissement et la mise en œuvre d'activités de conser­vation dans le cadre de plans d'action nationaux, conformément aux lignes directrices de l'UICN pour la planification stratégique de la conservation des espèces. La coopération à l'échelle de l'aire de répartition se fera sous l'égide de la Convention des Carpates et de la Convention de Berne.
3. Le lynx d'Eurasie était largement répandu en Europe continentale, mais il s'est éteint dans le courant du 19e siècle et au début du 20e siècle. La réintroduction du lynx *L. l. carpathicus* dans les zones montagneuses de l'Europe continentale a commencé il y a 50 ans, à l'aide de lynx sauvages capturés en Slovaquie. Les populations réintroduites sont encore très petites et isolées, et les plus anciennes souffrent de consanguinité. Afin de sauver les populations existantes et de rétablir une méta­population viable de lynx en Europe occidentale et centrale, il est urgent de mettre en place une coopé­ration transfrontalière étroite. Les populations existantes doivent être renforcées et de nouvelles populations doivent être établies pour améliorer la connectivité. Obtenir des lynx représente un véritable défi, car la disponibilité des spécimens provenant des populations naturelles et des programmes d'élevage de conservation est limitée et plusieurs programmes de relâchement sont en concurrence pour obtenir des lynx. La surveillance et l'évaluation génétique doivent être harmonisées, et les protocoles de transfert, de surveillance sanitaire, d'élevage et de formation doivent être normalisés et largement acceptés par toutes les autorités décisionnelles nationales et infranationales sur le continent européen. En coopération avec le Groupe de travail sur le lynx des Carpates, nous élaborerons des lignes directrices pour le rétablissement du lynx en Europe centrale et occidentale sur la base des « Recommandations de Bonn » (par exemple, la [Recommandation n°204 (2019)](https://rm.coe.int/2019-rec-204e-lynx/1680993e0b) du Comité permanent de la Convention de Berne) en fournissant des orientations générales sur le rétablissement d'une métapopulation et des protocoles concrets pour l'obtention de lynx et la gestion des transferts et des réintroductions. Ces lignes directrices sont destinées à être examinées et approuvées par les organes compétents des conventions.
4. La sous-espèce d'Asie centrale *L. l. isabellinus* se distingue des autres sous-espèces de lynx par son apparence, mais probablement aussi par ses caractéristiques écologiques. Cependant, il s'agit de la sous-espèce la moins connue et on ne dispose pas d'informations sur la répartition, les effectifs et les tendances. Son état de conservation n'a donc jamais été évalué selon les procédures de la Liste rouge de l'UICN. Son aire de répartition chevauche toutefois largement celle du léopard des neiges (une espèce inscrite sur la liste de la CMS et qui relève de l'initiative CAMI de la CMS), et nous espérons profiter du réseau mis en place pour la conservation du léopard des neiges pour compiler des données sur le lynx également. Nous réaliserons, en étroite collaboration avec les institutions scientifiques et de conservation des États de l'aire de répartition, une étude de référence qui débouchera sur une évaluation solide de l'état de conservation du lynx d'Asie centrale. L'étude sera basée sur (i) un examen des publications, (ii) la compilation de toutes les données sur les prises accidentelles provenant du piégeage photographique dans la région et (iii) une enquête par questionnaire à échelle fine avec les parties prenantes, réalisée par de (jeunes) experts locaux. Cela permettra non seulement de compiler des informations pour éclairer les approches de conservation ultérieures, mais aussi de sensibiliser et de renforcer les moyens et d'établir un réseau pour une coopération future.

(5) La sous-espèce caucasienne *L. l. dinniki* est répartie dans toute la région du Caucase et plus au sud et au sud-ouest. On dispose de plus d'informations sur son aire de répartition et ses caractéristiques écologiques que pour la sous-espèce d'Asie centrale, mais aucune information sur les tendances n'est disponible, et les données sur l'ensemble de l'aire de répartition sont trop limitées pour permettre une évaluation solide de l'état de conservation de cette sous-espèce. Par conséquent, l'approche proposée consistera à nouveau à réaliser une étude de référence dans l'ensemble de l'aire de répartition, une première évaluation de l'état de conservation, la formation de (jeunes) experts locaux et la mise en place d'un réseau d'organisations institutionnelles et privées.

1. **Avantages associés**

D'une manière générale, le lynx est une espèce phare qui occupe une place centrale dans son aire de répartition. Sa conservation dépend donc fortement de la sensibilisation et implique la conservation des habitats et des populations de proies. En Europe, il s'agit notamment d'améliorer la connectivité entre les grands complexes d'habitats et de gérer les populations de chevreuils (qui sont les principales proies). La coopération entre les institutions scientifiques et les ONG de conservation est bien établie, mais la coopération conceptuelle et pratique entre les agences de conservation au niveau national et infranational a besoin d'être renforcée.

En Asie, les activités de conservation du lynx proposées permettront de sensibiliser le public, de renforcer les moyens d'action et d'encourager la coopération institutionnelle. On suppose que la fragmentation de l'habitat est moins importante qu'en Europe, mais les clôtures frontalières, le développement des infrastructures et le manque de coopération transfrontalière risquent d'entraîner une fragmentation future de la population, ce qui est potentiellement dangereux, en particulier en Asie centrale, où l'on suppose que la densité est globalement faible et que la distribution linéaire est prononcée et dépend des habitats ayant une couverture dense.

1. **Délai d'exécution**

Activités 1 et 2 : à achever dans un délai de un an en 2024.

Activité 3 : les recommandations provisoires devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2023, et la version révisée d'ici mars 2024.

Activités 4 et 5 : chacun de ces blocs nécessitera une année de préparation (établissement de partenariats et collecte de fonds) et une année de mise en œuvre. Ces deux activités devraient être achevées d'ici à la fin de l'année 2025.

Chacune des activités débouchera sur des résultats (par exemple, des Plans d'action, des Stratégies de conservation, des Évaluations de la conservation) qui serviront de base aux projets ultérieurs et aux travaux continus.

1. **Relation avec d'autres actions de la CMS**

L'action concertée proposée serait la première initiative de conservation pour les espèces terrestres de la CMS en Europe, où la coopération transfrontalière est une *condition sine qua non* pour les espèces à large aire de répartition telles que le lynx d'Eurasie, dont les populations sont principalement transfrontalières. En Asie centrale, le programme CAMI de la CMS soutient la conservation des espèces répertoriées et la conservation transfrontalière. Nous encouragerons donc les États de l'aire de répartition de la CMS à proposer l'inclusion du *Lynx lynx isabellinus* dans le Programme de travail de la CAMI. Une fois l'étude de référence achevée, cela pourrait conduire à l'élaboration d'une stratégie de conservation à l'échelle de l'aire de répartition (similaire à celle récemment élaborée pour la panthère de Perse *Panthera pardus tulliana/saxicolor*).

1. **Priorité de conservation**

L'urgence d'une meilleure conservation du *Lynx lynx balcanicus*, espèce en danger critique d'extinction, est incontestée ; la sous-espèce est au bord de l'extinction. Seules des actions transfrontalières concertées peuvent la sauver. La base de connaissances est disponible, mais l'engagement des États de l'aire de répartition était jusqu'à présent limité. Nous espérons que la proposition d'inscription à la COP14 ainsi que l'action concertée proposée ici favoriseront la coopération entre les États de l'aire de répartition. Les deux activités (2, 3) proposées pour le lynx des Carpates sont également urgentes car plusieurs projets sont proposés, mais ils doivent être coordonnés dans le cadre d'une approche commune et basés sur des principes de conservation approuvés. Quant aux activités 4 et 5, il est difficile d'évaluer leur urgence ; nous manquons simplement d'informations fiables pour évaluer l'état et les tendances de ces deux sous-espèces. Cependant, compte tenu du développement rapide et étendu des régions concernées, nous pensons qu'il est prioritaire de fournir de telles informations de base afin d'éclairer les approches de conservation ultérieures.

1. **Pertinence**

Comme d'autres grands félins, le lynx d'Eurasie vit avec de faibles densités partout où des études solides ont été réalisées. Toutes les populations viables situées en dehors de l'énorme ceinture de la forêt boréale sont transfrontalières et souffrent de plus en plus de fragmen­tation. Alors que, du moins en Europe, la prise de conscience nationale est généralement bien établie et que des activités de conser­vation sont en place, l'indispensable coopération transfrontalière reste un excep­tion. Cette situation est principalement due à un manque de sensibilisation institutionnelle et de définition des priorités. Le soutien d'une convention internationale est donc particulièrement souhaitable.

1. **Absence de solutions plus efficaces**

Le *Lynx lynx* (Annexe II) et le *Lynx lynx balcanicus* (Annexe I) sont proposés pour être inscrits à la COP14 sur les Annexes de la CMS. L'inscription, si elle est acceptée, doit être accompagnée d'autres activités. Pour le *L. l. balcanicus*, le *L. l. carpathicus* et le *L. l. dinniki*, nous considérons qu'une action concertée dans le cadre de la CMS, en coopération avec d'autres conventions et initiatives disponibles, est un instrument supplémentaire fort pour la coopération entre les États de l'aire de répartition. Pour le *L. l. isabellinus*, l'inclusion dans la CAMI de la CMS serait une option, mais nous considérons cela plutôt comme une approche supplémentaire que comme une alternative. Les activités proposées (compilation de renseignements de base afin de fournir une évaluation solide) seront nécessaires pour définir des activités ciblées également dans le cadre du Programme de travail de la CAMI, si l'espèce est incluse dans l'initiative.

1. **État de préparation et faisabilité**

Pour les activités 1−3, la direction est assurée par les institutions de l'UICN (par exemple, plusieurs Groupes de spécialistes). Une bonne compréhension scientifique est fournie par plusieurs universités et autres institutions scientifiques impliquées, et l'engagement de plusieurs grandes organisations de conservation impliquées dans les activités à différents niveaux. Une collecte de fonds sera nécessaire pour organiser les ateliers requis pour le sud-ouest des Balkans et les Carpates, mais la majeure partie du travail sera effectuée par les experts et les spécialistes de la conservation dans le cadre de leur emploi ou de leurs projets.

Pour les deux études de référence réalisées en Asie, une collecte de fonds sera nécessaire. Nous comptons sur les institutions (scientifiques) participantes pour apporter leur soutien dans le cadre d'un mémorandum d'entente sur le projet, mais des fonds seront nécessaires pour former et soutenir les responsables du projet dans les différents États de l'aire de répartition. Aucun plan de travail ni budget détaillé n'est disponible à ce stade, mais d'après les expériences antérieures similaires, ces études de référence ne devraient pas entraîner des coûts de projet excessifs.

1. **Probabilité de réussite**

Toutes les méthodes et tous les concepts proposés ici sont standard, établis et largement testés et ne comportent aucun risque méthodologique. Les résultats escomptés seront atteints. Quant à la participation des États de l'aire de répartition et à leur engagement ultérieur, nous espérons une amélioration de la coopération entre toutes les Parties à la CMS et les États de l'aire de répartition participant à la CAMI de la CMS.

1. **Ampleur de l'impact probable :**

Le nombre total de pays impliqués ou affectés par ces activités est de 35 (A-1, 5 ; A-2, 5 (1 chevauchement avec A-1) ; A-3, 8 ; A-4, 7 ; A-5, 11), parmi lesquels seulement 5 ne sont pas des Parties à la CMS. En tant qu'espèce carnivore de grande taille (Europe) ou de taille moyenne (Asie), le lynx joue un rôle phare pour l'habitat et les différentes proies (Europe : petits ongulés, Asie : probablement surtout des lagomorphes). La sensibilisation des parties prenantes est cruciale. D'un côté, les félins sont des espèces charismatiques, de l'autre, le lynx peut être considéré comme une menace pour ses proies (domestiques). Toutefois, étant donné que la mortalité anthropique constitue probablement une menace considérable dans l'ensemble de l'aire de répartition, cette communication est importante.

1. **Rapport coût-efficacité :**

Les coûts des activités 1 à 3 seront faibles et sont parfaitement justifiés par rapport au résultat escompté. Les coûts des activités 4 et 5 doivent être estimés après avoir établi les partenariats nécessaires. Toutefois, les coûts de main-d'œuvre devraient être modérés et l'effet de renforcement des moyens et de sensibilisation devrait être important.

**(XVI) Consultations prévues ou engagées**

Des contacts à long terme ont été établis avec des institutions scientifiques et de conservation dans tous les pays considérés pour les activités 1−3, ainsi que des contacts institutionnels dans la plupart des États de l'aire de répartition. Concernant les projets en Asie (activités 4−5), nous avons été en contact avec les institutions des États de l'aire de répartition par le biais de diverses activités et projets dans le cadre des travaux de la CSE de l'UICN, et plus spécifiquement avec les autorités liées à la CMS à travers des travaux liés à l'initiative CAMI (par exemple, le développement d'une stratégie de conservation pour la panthère de Perse dans le cadre d'une contribution au Programme de travail de la CAMI). Le Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN a commencé à établir des contacts avec des institutions scientifiques et des experts dans les États de l'aire de répartition du *L. l. isabellinus* et du *L. l. dinniki*.

**ANNEXE 1**

**ÉTATS DE L'AIRE DE REPARTITION, COOPERATION ET EVENTUELS PARTENARIATS**

La compilation suivante donne un aperçu des conventions internationales et des États de l'aire de répartition à impliquer par le biais de leurs agences chargées de la conservation de la nature, ainsi qu'une liste préliminaire de partenaires possibles, principalement des institutions avec lesquelles les auteurs de la proposition ont déjà travaillé sur le lynx ou sur des questions connexes.

Conventions et unions internationales :

* [Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_stc52_outcome-5_pow-joint-cites-cms-african-carnivores-initiative_e_0.pdf) (CMS) et (pour le *L. l. isabellinus*) [son initiative sur les mammifères d'Asie centrale](https://www.cms.int/cami/fr/), en particulier les agents de liaison nationaux
* [Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe](https://www.coe.int/fr/web/bern-convention/) (Convention de Berne ; couvrant le *L. l. balcanicus*, le *L. l. carpathicus* et le *L. l. dinniki*)
* [Convention des Carpates](http://www.carpathianconvention.org/) (couvrant le *L. l. carpathicus*, aire de répartition d'origine[[1]](#footnote-1))
* [Convention alpine](https://www.alpconv.org/en/home/) (couvrant le *L. l. carpathicus*, aire de réintroduction[[2]](#footnote-2))
* Union/Commission européenne[[3]](#footnote-3)

États de l'aire de répartition et éventuels partenaires régionaux :

*Lynx lynx balcanicus*

États de l'aire de répartition : Existants : Albanie, Macédoine du Nord, région du Kosovo ; probablement éteints, mais zone de rétablissement potentielle : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, Monténégro.

Partenaires éventuels : [Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans](https://balkanlynx.com/) : MES (Macédoine du Nord), PPNEA (Albanie), ERA (Kosovo), EuroNatur (Allemagne), KORA (Suisse) ; Université Aristote de Thessalonique, Callisto (Grèce), Université de Sofia (Bulgarie)

*Lynx lynx carpathicus*

États de l'aire de répartition : Population autochtone : République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Ukraine, (Bulgarie)

Partenaires éventuels : Groupe de conservation du lynx des Carpates[[4]](#footnote-4), Initiative LCIE du CSE de l'UICN, WWF, Zoo Bojnice (Slovaquie), plusieurs institutions scientifiques et ONG

*Lynx lynx isabellinus*

États de l'aire de répartition : Afghanistan, Bhoutan, Chine, Inde, Kazakhstan, Kirghizstan, Mongolie, Népal, Pakistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, (Turkménistan)

Partenaires éventuels : [Institut de zoologie](https://zool.kz/eng/main-page/) de la République du Kazakhstan (N. Bizhanova), Institut de zoologie de l'Académie des sciences d'Ouzbékistan (E. Bykova), ONG locales et internationales

*Lynx lynx dinniki*

États de l'aire de répartition : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Iran, (Irak), Russie, Turquie, (Turkménistan)

Partenaires éventuels : Institutions scientifiques, ONG nationales et internationales

**ANNEXE 2**

**CADRE LOGIQUE POUR LES ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DE L'ACTION CONCERTEE DE LA CMS POUR LE LYNX D'EURASIE (*LYNX LYNX*)**

Objectif : Améliorer la base de connaissances et renforcer la coopération transfrontalière pour la conservation des quatre sous-espèces méridionales du lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*) en Europe et en Asie.

| *Objectif/Résultat/Activité (A)* | *Indicateur* | *Délai* | *Acteur* | *Financement* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif 1 : Développer des concepts et des recommandations guidant la coopération transfrontalière pour la conservation et le rétablissement du lynx des Balkans *(Lynx lynx balcanicus*) et du lynx des Carpates (*Lynx lynx carpathicus*) en Europe | | | | |
| Résultat 1.1 : Élaborer, approuver et mettre en œuvre un plan d'action de conservation géographiquement explicite (une stratégie) pour la conservation et le rétablissement du lynx des Balkans dans l'ensemble de son aire de répartition, en coopération avec les États de l'aire de répartition actuels et historiques, dans le cadre des conventions internationales | | | | |
| A.1.1.1 : Produire un rapport sur l'état de conservation du lynx des Balkans. | Rapport produit et distribué | Mars 2024 | Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans[[5]](#footnote-5) | Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans |
| A 1.1.2 : Convenir avec les États de l'aire de répartition de l'élaboration d'une stratégie de conservation dans le cadre de conventions internationales telles que la Convention des Carpates, la Convention de Berne et la CMS, avec le soutien de l'UICN et du Secrétariat de la Convention des Carpates. | Consensus sur l'approche à adopter avec les États de l'aire de répartition | Mars 2024 | États de l'aire de répartition, Conventions, Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, UICN, Convention des Carpates | n.d. |
| A 1.1.3 : Organiser et réaliser des ateliers participatifs pour l'élaboration de la stratégie de conservation. | Lieu, participants et approche approuvés | Automne 2024 | Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Groupe de spécialistes des félins | 10-20 000 $ |
| A 1.1.4 : Rédiger, examiner, réviser et soumettre la stratégie de conservation. | Stratégie approuvée par les États de l'aire de répartition et conventions | Janvier 2025 | Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Groupe de spécialistes des félins, États de l'aire de répartition, Conventions | 5 000 $ |
| Résultat 1.2 : Élaborer, approuver et mettre en œuvre une stratégie pour la conservation de la population autochtone de lynx des Carpates en Europe, en étroite collaboration avec les États de l'aire de répartition, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux correspondants | | | | |
| A.1.2.1 : Produire un rapport de synthèse sur l'état de conservation du lynx des Carpates comme document de travail pour l'atelier stratégique. | Rapport produit et distribué | Mai 2024 | Groupe de travail sur le lynx des Carpates[[6]](#footnote-6), Groupe de spécialistes des félins | à définir |
| A 1.1.2 : Convenir avec les États de l'aire de répartition de l'élaboration d'une stratégie de conservation dans le cadre de la Convention des Carpates, de la Convention de Berne et de la CMS. | Projet de stratégie éla­boré et distribué | Mai 2024 | États de l'aire de répartition, Conventions, Groupe de travail sur le lynx des Carpates, Groupe de spécialistes des félins | n.d. |
| A 1.1.3 : Organiser et réaliser des ateliers participatifs pour l'élaboration de la stratégie de conservation, avec l'aide de l'UICN | Stratégie approuvée par les États de l'aire de répartition et conventions | Automne 2024 | Conv. Cap., UICN, organisateurs locaux | 10-20 000 $ |
| A 1.1.4 : Rédiger, examiner, réviser et soumettre la stratégie de conservation. | Stratégie approuvée par les États de l'aire de répartition et conventions | Janvier 2025 | Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Groupe de spécialistes des félins, États de l'aire de répartition, Conventions | 5 000 $ |
| Résultat 1.3 : Élaborer des lignes directrices pour le rétablissement du lynx des Carpates dans les régions montagneuses de l'Europe occidentale et centrale afin de coordonner les réintroductions, les renforcements et la connectivité, d'organiser les prélèvements et de convenir de principes et de protocoles communs | | | | |
| A 1.3.1 : Élaborer des lignes directrices basées sur les Recommandations de Bonn et les protocoles en cours d'élaboration par le Groupe de travail sur le lynx des Carpates. | Lignes directrices rédigées | Délais de soumission | UICN et Groupe de travail sur le lynx des Carpates | 10 000 $ |
| A 1.3.2 : Soumettre le projet de lignes directrices au Comité permanent de la Convention de Berne et au Conseil scientifique de la CMS pour examen. | Lignes directrices soumises | Réunions des organes de la Convention | UICN et Groupe de travail sur le lynx des Carpates | n.d. |
| A 1.3.3 : Réviser le projet de version et soumettre la version finale aux Conventions et à tous les États de l'aire de répartition concernés. | Lignes directrices finalisées | Été/automne 2024 | UICN et Groupe de travail sur le lynx des Carpates | à définir |
| Objectif 2 : Réaliser des études de référence et une évaluation solide de l'état de conservation des deux sous-espèces asiatiques du lynx eurasien, le *L. l. isabellinus* (Asie centrale) et le *L. l. dinniki* (Caucase et Asie du Sud-Ouest) et préparer le terrain pour la conservation de ces sous-espèces à l'échelle de l'aire de répartition en créant des réseaux et en développant les moyens locaux nécessaires | | | | |
| Résultat 2.1 : Compiler les informations de base nécessaires à la conservation du lynx d'Asie centrale *L. l. isabellinus* et utiliser ces activités pour établir des réseaux et renforcer les moyens locaux. | | | | |
| A 2.1.1. Contacter les États de l'aire de répartition au sujet de la soumission d'une proposition pour inclure le *L. l. isabellinus* dans l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale (CAMI) de la CMS. | Le *L. l. isabellinus* inscrit à l'initiative CAMI de la CMS | Mars 2024 | UICN | n.d. |
| A 2.1.2. Créer un réseau d'institutions scientifiques et d'autres organisations dans l'ensemble de l'aire de répartition et former les membres du réseau aux techniques d'étude et à l'évaluation de la Liste rouge. | Réseau fonctionnel | Mars 2024 | Groupe de spécialistes des félins de l'UICN et ONG | 5 000 $ |
| A 2.1.3. Examiner la littérature scientifique, les rapports non publiés, les articles de presse et les contributions des médias sociaux au sujet de la présence et de la perception de l'espèce. | Rapport d'examen disponible | Fin 2024 | Experts du rés­eau, UICN, ONG | à définir |
| A 2.1.4 Rechercher des images du *L. l. isabellinus* dans toutes les sources disponibles (p. ex. projets de piégeage photographique, plateformes de photographie des espèces sauvages, médias sociaux). | Base de données d'images compilée, lacunes identifiées | Fin 2024 | Experts du rés­eau, UICN, ONG | à définir |
| A 2.1.5. Réaliser une étude au moyen de questionnaires basés sur une grille standard ou sur des unités de gestion adéquates dans tous les États de l'aire de répartition. | Étude réalisée, lacunes identifiées | Juin 2025 | Experts du rés­eau, ONG | à définir |
| A 2.2.6. Compiler les informations du point A 2.1.2−4 dans un rapport d'étude sur le *L. l. isabellinus* et réaliser une évaluation de la Liste rouge et, si possible, une évaluation de l'état écologique selon les protocoles de l'UICN en coopération avec les experts des pays de l'aire de répartition. | Rapport disponible, évaluation de la Liste rouge et de l'état écologique réalisés et soumis | Fin 2025 | Experts du rés­eau, UICN, ONG | à définir |
| Résultat 2.2 : Compiler les informations de base nécessaires à la conservation du lynx d'Asie du Sud-Ouest *L. l. dinniki* et utiliser ces activités pour établir des réseaux et renforcer les moyens locaux. | | | | |
| A 2.2.1. Créer un réseau d'institutions scientifiques et d'autres organisations dans l'ensemble de l'aire de répartition et former les membres du réseau aux techniques d'étude et à l'évaluation de la Liste rouge. | Réseau fonctionnel | Mars 2024 | Groupe de spécialistes des félins de l'UICN et ONG | 5 000 $ |
| A 2.2.2. Examiner la littérature scientifique, les rapports non publiés, les articles de presse et les contributions des médias sociaux au sujet de la présence et de la perception de l'espèce. | Rapport d'examen disponible | Fin 2024 | Experts du rés­eau, UICN, ONG | à définir |
| A 2.2.3. Rechercher des images du *L. l. dinniki* dans toutes les sources disponibles (p. ex. projets de piégeage photographique, plateformes de photographie des espèces sauvages, médias sociaux). | Base de données d'images compilée, lacunes identifiées | Fin 2024 | Experts du rés­eau, UICN, ONG | à définir |
| A 2.2.4. Réaliser une étude au moyen de questionnaires basés sur une grille standard ou sur des unités de gestion adéquates dans tous les États de l'aire de répartition. | Étude réalisée, lacunes identifiées | Juin 2025 | Experts du rés­eau, ONG | à définir |
| A 2.2.5. Compiler les informations du point A 2.1.2−4 dans un rapport d'étude sur le *L. l. dinniki* et réaliser une évaluation de la Liste rouge et, si possible, une évaluation de l'état écologique selon les protocoles de l'UICN en coopération avec les experts des pays de l'aire de répartition. | Rapport disponible, évaluation de la Liste rouge et de l'état écologique réalisés et soumis | Fin 2025 | Experts du rés­eau, UICN, ONG | à définir |

1. La Convention des Carpates a élaboré, avec le soutien de nombreux partenaires, le [Plan d'action international pour la conservation des grands carnivores et la garantie de la connectivité écologique dans les Carpates](http://www.carpathianconvention.org/tl_files/carpathiancon/Downloads/02%20Activities/Large%20carnivores/CC%20COP6_DOC9P_Int%20Action%20Plan%20Large%20Carnivores%20and%20Ecological%20Connectivity_ADOPTED.pdf), sur lequel s'appuiera une stratégie de conservation plus spécifique pour le lynx. La Convention des Carpates facilitera en outre la mise en œuvre de la stratégie, notamment par le biais du projet [LECA](https://www.interreg-central.eu/projects/leca/) du programme Interreg. [↑](#footnote-ref-1)
2. La Convention alpine gère la plateforme [Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO)](https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/47_Taja_Lakota_WISO.pdf) pour coordonner la coopération et favoriser la coexistence avec les grands carnivores dans les Alpes. [↑](#footnote-ref-2)
3. L'Union européenne gère la [Plateforme sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores](https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence_platform.htm), qui sera utile pour diffuser les résultats de cette action concertée. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le Groupe de conservation du lynx des Carpates comprend une cinquantaine d'experts qui travaillent au rétablissement et à la conservation du lynx des Carpates en Europe occidentale et centrale. Le groupe s'est formé en 2019 pour rédiger les [Recommandations de Bonn](http://catsg.org/fileadmin/filesharing/5.Cat_News/5.3._Special_Issues/5.3.13.SI_14/Bonn_Lynx_Expert_Group_2021_Recommendations_for_the_conservation_of_the_lynx_in_western_and_Central_Europe.pdf) et développe les protocoles pour documenter les résultats des points 1.2 et 1.3 du Cadre Logique (Annexe I). Les membres du groupe sont des scientifiques, des représentants d'ONG et d'institutions connexes telles que des zoos, des parcs nationaux, etc. [↑](#footnote-ref-4)
5. [Programme de rétablissement du lynx des Balkans](https://balkanlynx.com/), un projet conjoint d'EuroNatur (Allemagne) et de KORA (Suisse), mis en œuvre par l'ERA au Kosovo, le MES en Macédoine du Nord et le PPNEA en Albanie. [↑](#footnote-ref-5)
6. Le Groupe de travail sur le lynx des Carpates est un groupe d'experts formé sur la base de la recommandation n°204 (2019) du Comité permanent de la Convention de Berne. [↑](#footnote-ref-6)